

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	Caractérisation technique du service public	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	RESSOURCES EN EAU	7
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	8
■	LONGUEUR DU RESEAU	9
■	Tarification et recettes du service public	10
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	12
■	LE PRIX DE L'EAU DE LA COMMUNE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	14
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	15
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	16
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	17
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS ≥ 80 MM	18
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS ≥ 80 MM	18
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	19
■	RECETTES D'EXPLOITATION	21
■	Indicateurs de performance du service	24
■	QUALITE DE L'EAU	24
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	26
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	26
■	PERFORMANCE DU RESEAU	34
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	42
■	TAUX DE RECLAMATIONS	42
■	Financement des investissements du service	43
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	43
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	44
■	ÉTAT DE LA DETTE (GLOBAL)	45
■	AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)	45
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	45
■	Actions de solidarité et de coopération décentralisée	46
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	46
■	Synthèse des indicateurs des services	47
■	BELLE-ISLE-EN-TERRE	47
■	LOUARGAT	47
■	TREGLAMUS	48
■	SECTEUR PAIMPOL GOELO	48
■	SECTEUR GUINGAMP	48
■	SECTEUR BOURBRIAC	49
■	SECTEUR PONTRIEUX	49
■	GLOBAL	49

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence eau potable est transférée à Guingamp Paimpol Agglomération sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er janvier 2019. Cependant, le service d'eau potable est exploité par des syndicats sur une partie du périmètre de l'agglomération en application du principe de représentation – substitution.

Sur le territoire exploité par l'agglomération, on a 7 secteurs d'eau potable en 2021 :

- secteur GUINGAMP et commune de TREGLAMUS (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO, secteur PONTRIEUX, secteur BOURBRIAC et commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE (affermage SAUR)
- commune de LOUARGAT (exploité en régie)

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 1 400 habitants

LOUARGAT : 2 500 habitants

TREGLAMUS : 1 000 habitants

SECTEUR PAIMPOL GOELO : 18 908 habitants

SECTEUR GUINGAMP : 26 000 habitants

SECTEUR BOURBRIAC : 5 900 habitants

SECTEUR PONTRIEUX : 6 000 habitants

Total : 61 708 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire. Modification du prix du forfait de branchement.
2	01/01/2018	Modification de l'assiette de consommation et des achats d'eau. Régularisation des achats d'eau excédentaires. Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence à Guingamp Paimpol Agglomération
4	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux

LOUARGAT :

Le service est exploité en régie.

TREGLAMUS :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 14 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire" Modification de la rémunération du délégataire
2	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE.
3	01/01/2019	Transfert de compétence vers Guingamp Paimpol Agglomération.
4	01/01/2022	Prolongation du contrat de 2 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) Arrêt de la station de production Prise en compte des achats d'eau auprès du secteur de Guingamp Définition d'un programme de renouvellement des équipements pour les années 2022 et 2023 Modification des tarifs du délégataire

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/04/2019	Modification du plan de renouvellement. Modification du bordereau de travaux. Intégration du tarif de vente en gros à la commune de Bréhat.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification de la dotation du fonds de renouvellement. Conservation par le délégataire de la subvention perçue auprès de l'Agence de l'eau pour la pose de 3 débitmètres et 2 stabilisateurs pour compenser le surcoût lié au retard de la mise en service de la nouvelle station d'eau potable. Modification du charbon actif utilisé dans la filière de traitement. Suppression de la prestation SIG en temps réel.
3	01/11/2022	Intégration de la station d'eau potable de la Petite Tournée dans le périmètre de la délégation. Evaluation des dépenses d'énergie et de réactifs. Modification du tarif du délégataire.

SECTEUR GUINGAMP :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2016	Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.
2	01/01/2019	Transfert de compétence vers Guingamp Paimpol Agglomération.
3	01/01/2020	Changement de l'autorité délégante
4	01/01/2022	Réajustement de l'assiette de consommation Prise en compte du surcoût d'achats d'eau lié à l'augmentation de l'assiette de consommation Réajustement des opérations de travaux Intégration du traitement des métabolites Modification du tarif du délégataire

SECTEUR BOURBRIAC :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2019	transfert du contrat à Guingamp Paimpol Agglomération.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification du compte de renouvellement.

SECTEUR PONTRIEUX :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	03/05/2019	Modification du plan de renouvellement et du bordereau de travaux.
2	01/07/2021	Modification du bordereau de travaux.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	678	679	+0,15 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	678	679	+0,15 %

LOUARGAT :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 236	1 250	+1,13 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	1 236	1 250	+1,13 %

TREGLAMUS :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	479	484	+1,04 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	479	484	+1,04 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	13 975	14 120	+1,04 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	13 977	14 122	+1,04 %

SECTEUR GUINGAMP :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 691	11 821	+1,11 %
Nombre d'abonnements non domestiques	15	17	+13,33 %
Nombre total d'abonnements	11 706	11 838	+1,13 %

SECTEUR BOURBRIAC :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 911	2 923	+0,41 %
Nombre d'abonnements non domestiques		2	
Nombre total d'abonnements	2 911	2 925	+0,48 %

SECTEUR PONTRIEUX :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 657	2 672	+0,56 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	1	-50,00 %
Nombre total d'abonnements	2 659	2 673	+0,53 %

Total :

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	33 627	33 949	+0,96 %
Nombre d'abonnements non domestiques	19	22	+15,79 %
Nombre total d'abonnements	33 646	33 971	+0,97 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 679 abonnés

LOUARGAT : 1 250 abonnés

TREGLAMUS : 484 abonnés

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

• *Répartition des abonnés par commune*

KERFOT	392
LANLEFF	80
LANLOUP	231
PAIMPOL	5 369
PLEHEDEL	750
POUBAZLANEC	2 683
POUEZEC	2 747
PLOUHA	155
PLOURIVO	1 275
YVIAS	440
Total des abonnés	14 122

SECTEUR GUINGAMP :

• *Répartition des abonnés par commune*

GRACES	1 363
GUINGAMP	4 175
PABU	1 360
PLOUISY	1 037
PLOUMAGOAR	2 789
SAINT-AGATHON	1 114
Total des abonnés	11 838

SECTEUR BOURBRIAC :

• *Répartition des abonnés par commune*

BOURBRIAC	1 321
COADOUT	274
KERIEN	165
MAGOAR	59
MOUSTERU	341
PLESIDY	363
PONT-MELVEZ	402
Total des abonnés	2 925

SECTEUR PONTRIEUX :

• Répartition des abonnés par commune

PLOEZAL	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	655
PONTRIEUX	762
QUEMPEL-GUEZENNEC	718
SAINT-CLET	534
Total des abonnés	2 673

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Captages de Castel Mond - Le Carbo BELLE-ISLE-EN-TERRE Prélèvement en nappe souterraine	BELLE-ISLE-EN-TERRE	15	41 075	31 829	-22,51 %
Captage du Gollot LOUARGAT Prélèvement en nappe souterraine	LOUARGAT	30	180 813	162 720	-10,01 %
Captage de Kerlocq TREGLAMUS Prélèvement en nappe souterraine	TREGLAMUS	15	0	0	
<u>Prise d'eau de Moulin Bescond dans le LEFF LANLEFF :</u> - Prélèvement d'eau de surface pour l'ancienne usine de Moulin Bescond - Prélèvement d'eau de surface pour la nouvelle usine de la Petite Tournée	SECTEUR PAIMPOL GOELO	160	1 084 976 0	954 189 229 520	+9,1 %
Forage en nappe souterraine de Pont Cariou LANLEFF Prélèvement en nappe souterraine	SECTEUR PAIMPOL GOELO	33	200 274	128 264	-35,96 %
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	15	286 729	357 790	+24,78 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	500	2 125 597	1 988 557	-6,45 %
Prise d'eau du Rocher du Corbeau sur le TRIEUX SAINT-CLET Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR PONTRIEUX	100	364 752	396 912	+8,82 %
Total des prélèvements [m³]			4 284 216	4 249 781	-0,80 %

• Importations d'eau

Import depuis	Service	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]
SDAEP	SECTEUR GUINGAMP	378 206	367 719
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	SECTEUR BOURBRIAC	349 564	388 434
SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG - TRAOU LONG	LOUARGAT	17 953	23 993
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	LOUARGAT	989	264
SDAEP	SECTEUR PAIMPOL GOELO	236 685	282 304
SDAEP	SECTEUR PONTRIEUX	19 507	19 341

- *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation 2021/2022
Station de la Boissière BELLE-ISLE-EN-TERRE Traitement physico-chimique simple	BELLE-ISLE-EN-TERRE	260	41 075	31 829	-22,51 %
Station du Gollot Braz LOUARGAT Traitement complet	LOUARGAT	500	174 041	156 768	-9,92 %
Station de Kerlocq TREGLAMUS Traitement complet	TREGLAMUS	300	0	0	
Station de Moulin Bescond LANLEFF Traitement complet	SECTEUR PAIMPOL GOELO	3 200	931 353	788 218	-15,37 %
Station de Pont Cariou LANLEFF	SECTEUR PAIMPOL GOELO	650	182 718	122 430	-33,00 %
Station de La Petite Tournée YVIAS Traitement complet	SECTEUR PAIMPOL GOELO	3 200	0	155 354	
Station de Kerano GRACES Traitement complet	SECTEUR GUINGAMP	6 000	2 293 552	2 262 147	-1,37 %
Station du Rocher du Corbeau SAINT-CLET	SECTEUR PONTRIEUX	2 000	337 272	357 708	+6,06 %

La station d'eau potable de La Petite Tournée a été mise en service en fin d'année 2022. Elle remplace l'ancienne station d'eau potable de Moulin Bescond.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation	Répartition des ressources (2022)
Ressources propres	3 960 011	3 874 454	-2,16 %	78,2 %
Importations	1 002 904	1 082 055	+7,89 %	21,8 %
Total général	4 962 915	4 956 509	-0,13 %	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	3 960 011	3 874 454	-2,16 %
Volume importé	1 002 904	1 082 055	+7,89 %
Volume exporté	- 242 742	- 247 848	+2,10 %
Volume mis en distribution	4 720 173	4 708 661	-0,24 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 585 112	2 628 315	+1,67 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 265 863	1 224 082	-3,30 %
Volume total vendu aux abonnés	3 850 975	3 852 397	+0,04 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 77 m³ par an. Elle était de 77 m³ en 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	TREGLAMUS	1 608	3 815
ILE-DE-BREHAT	SECTEUR PAIMPOL GOELO	63 061	60 594
SDAEP	SECTEUR PAIMPOL GOELO	70 048	62 079
SMKBA- ST NICOLAS DU PELEM	SECTEUR BOURBRIAC	6 113	7 493
SDAEP	SECTEUR PONTRIEUX	101 912	113 867
Volume total exporté		- 242 742	- 247 848

• *Echanges internes entre services de la collectivité*

Vente à	Service	Vendu en 2021 [m³]	Vendu en 2022 [m³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	BELLE-ISLE-EN-TERRE	11	0
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BELLE-ISLE-EN-TERRE	LOUARGAT	12 329	18 472
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR GUINGAMP	52 563	53 623
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR BOURBRIAC	1 833	1 834
Volume total échangé		66 736	73 929

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

Linéaire du réseau hors branchements en km	2021	2022	Variation%
BELLE-ISLE-EN-TERRE	35,8	35,8	+0,00 %
LOUARGAT	122,8	122,8	+0,01 %
TREGLAMUS	47,8	47,8	+0,00 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	466,1	482,4	+3,49 %
SECTEUR GUINGAMP	368,1	368,1	+0,00 %
SECTEUR BOURBRIAC	325,5	325,5	0,00 %
SECTEUR PONTRIEUX	186,4	186,0	-0,21 %
TOTAL	1 552,4	1 568,3	+1,02 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des exploitants sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

Le prix varie selon les différents services comme suit :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : LOUARGAT

2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	106,34	106,34	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	Vente en gros			
	N° 1 (0 à 50 m³)	1,66	1,66	0,00 %
	N° 2 (51 à 100 m³)	1,68	1,68	0,00 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	1,68	1,68	0,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	1,53	1,53	0,00 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	1,39	1,39	0,00 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m³)	1,39	1,39	0,00 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m³)	1,39	1,39	0,00 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m³)	1,39	1,39	0,00 %
	N° 9 (20 001 à 100 000 m³)	1,39	1,39	0,00 %
	N° 10 (au-delà de 100 000 m³)	1,39	1,39	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Collectivité	306,94	306,94	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,52	19,60	+0,41 %
Total [€ TTC]	374,46	376,04	+0,42 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

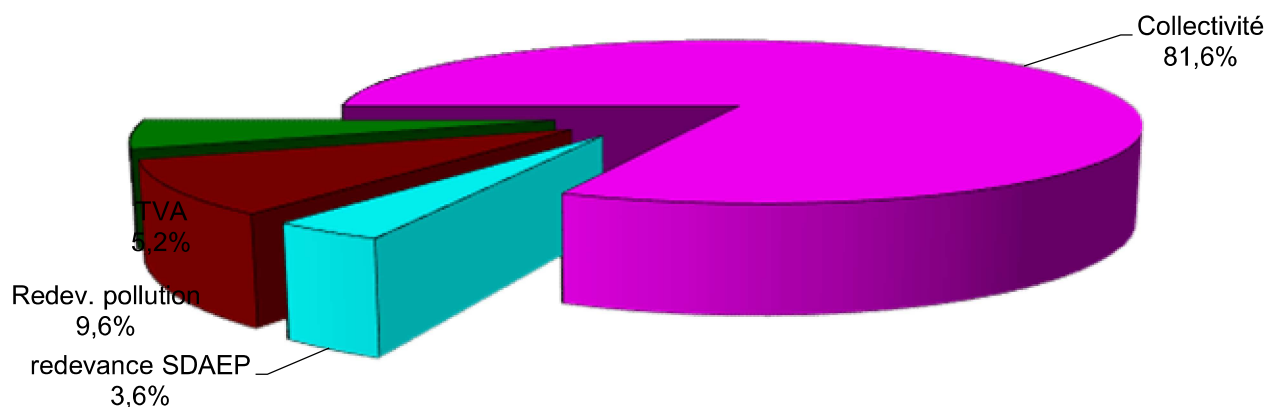
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,13 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : TREGLAMUS

2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,10	49,28	+2,45 %
	Abonnement 60 mm et +	48,10	49,28	+2,45 %
	Vente en gros	0,57	0,58	+1,75 %
	N° 1 (0 à 100 m³)	1,101	1,128	+2,45 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,961	0,985	+2,50 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,845	0,866	+2,49 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,845	0,866	+2,49 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,845	0,866	+2,49 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,94	39,94	0,00 %
	Abonnement 60 mm et +	480,57	480,57	0,00 %
	Vente en gros	0,112	0,112	0,00 %
	N° 1 (0 à 100 m³)	0,6008	0,6008	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,6661	0,6661	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,5325	0,5325	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,5325	0,5325	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,5325	0,5325	0,00 %
Redevances et taxes	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,5325	0,5325	0,00 %
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	177,42	181,78	+2,46 %
Collectivité	113,34	113,34	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,63	18,95	+1,72 %
Total [€ TTC]	357,39	363,57	+1,73 %

**Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)**

+1,50 %

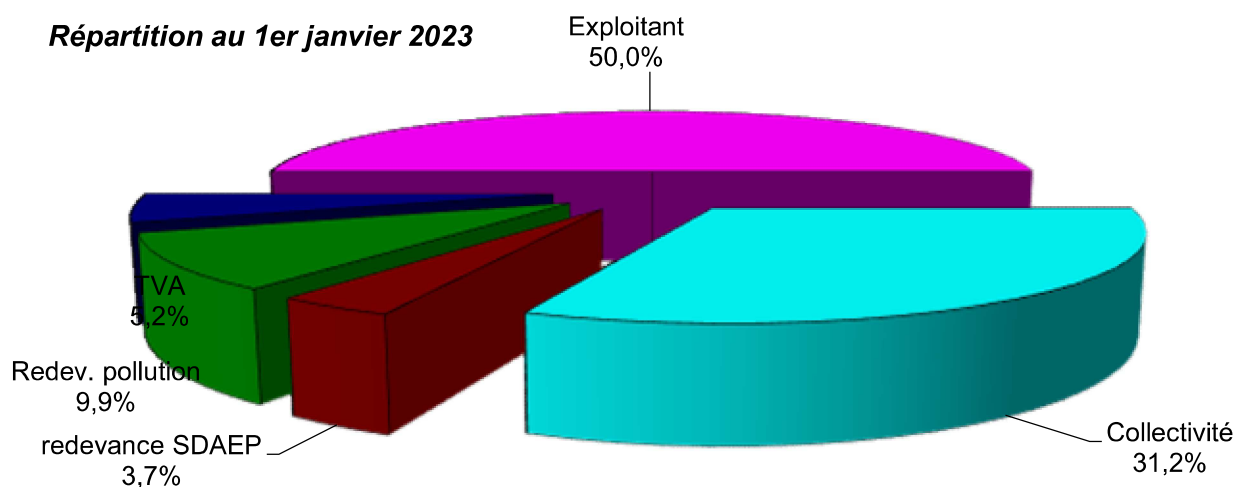
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,03 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : BELLE-ISLE-EN-TERRE

2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DE LA COMMUNE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,25	46,61	+7,77 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	1,134	1,222	+7,76 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,904	0,974	+7,74 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,848	0,914	+7,78 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,848	0,914	+7,78 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,848	0,914	+7,78 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,848	0,914	+7,78 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,68	49,68	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,4815	0,4815	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,6314	0,6314	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,4478	0,4478	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,4478	0,4478	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,4478	0,4478	0,00 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,4478	0,4478	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0484	0,0484	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

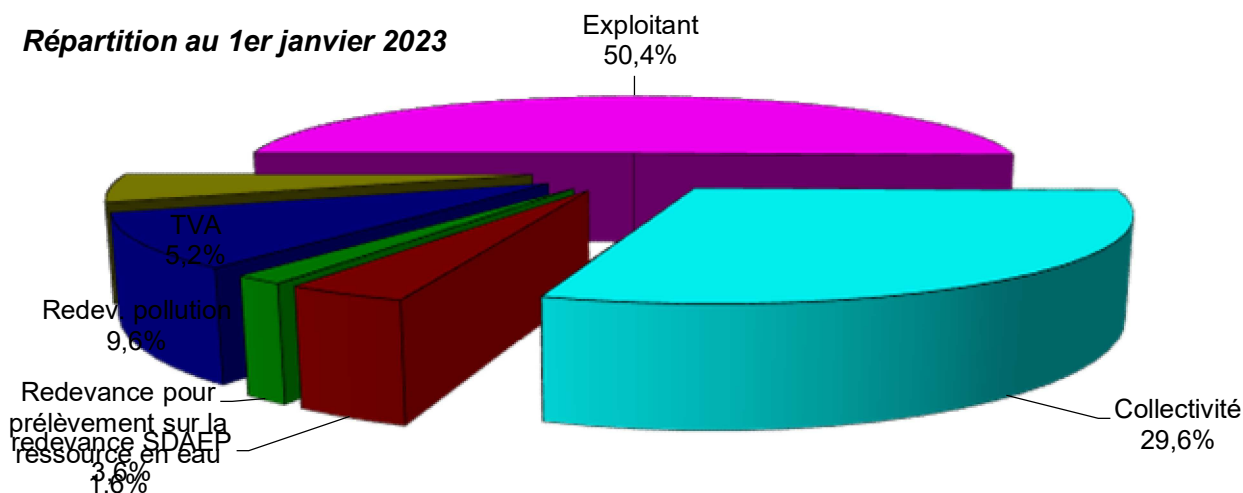
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	174,73	188,29	+7,76 %
Collectivité	110,46	110,46	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,81	5,81	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,65	19,47	+4,40 %
Total [€ TTC]	357,65	373,53	+4,44 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,75 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,11 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2022

tarif domestique

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,00	45,12	+2,55 %
	Abonnement diam 25 mm	110,32	113,15	+2,57 %
	Abonnement diam 30 mm	110,32	113,15	+2,57 %
	Abonnement diam 40 mm	110,32	113,15	+2,57 %
	Abonnement diam 50 mm	220,31	225,96	+2,56 %
	Abonnement diam 60 mm	220,31	225,96	+2,56 %
	Abonnement diam 80 mm	2200,13	2256,54	+2,56 %
	Abonnement > 80mm	3300,03	3384,64	+2,56 %
	Vente en Gros	0,5719	0,5866	+2,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 500 m³)	0,7264	0,7450	+2,56 %
	N° 2 (501 à 6 000 m³)	0,6967	0,7145	+2,55 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m³)	0,6175	0,6333	+2,56 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m³)	0,5834	0,5983	+2,55 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m³)	0,5526	0,5668	+2,57 %
	Vente en Gros	0,5719	0,5866	+2,57 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement diam 25 mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement diam 30 mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement diam 40 mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement diam 50 mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement diam 60 mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement diam 80 mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Abonnement > 80mm	30,25	36,15	+19,50 %
	Vente en Gros	0,2119	0,2819	+33,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 500 m³)	0,4251	0,4251	0,00 %
	N° 2 (501 à 6 000 m³)	0,3292	0,3292	0,00 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m³)	0,2949	0,3649	+23,74 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m³)	0,2229	0,2929	+31,40 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m³)	0,2119	0,2819	+33,03 %
	Vente en Gros	0,2119	0,2819	+33,03 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	131,17	134,52	+2,55 %
Collectivité	81,26	87,16	+7,26 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,32	14,91	+4,12 %
Total [€ TTC]	274,75	286,09	+4,13 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,35 %

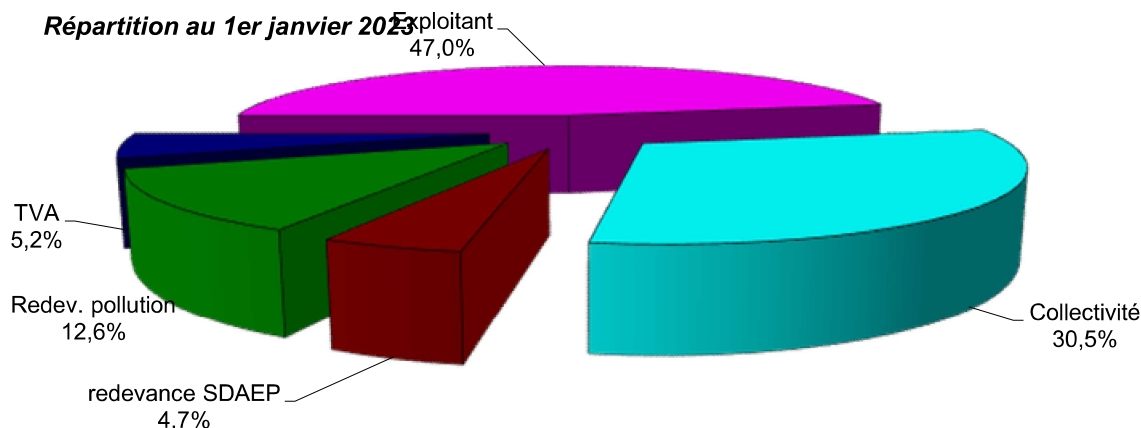
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,38 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,27	34,71	+1,28 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,752	0,761	+1,20 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,730	0,739	+1,23 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,708	0,717	+1,27 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,685	0,694	+1,31 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,575	0,582	+1,22 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m³)	0,575	0,582	+1,22 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m³)	0,575	0,582	+1,22 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m³)	0,575	0,582	+1,22 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m³)	0,575	0,582	+1,22 %
	Vente en Gros	0,457	0,462	+1,09 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,72	64,72	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,8909	0,8909	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,9401	0,9401	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,6384	0,6384	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,5104	0,5104	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,5397	0,5397	0,00 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m³)	0,5397	0,5397	0,00 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m³)	0,5397	0,5397	0,00 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m³)	0,5397	0,5397	0,00 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m³)	0,5397	0,5397	0,00 %
	Vente en Gros	0,3252	0,3252	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

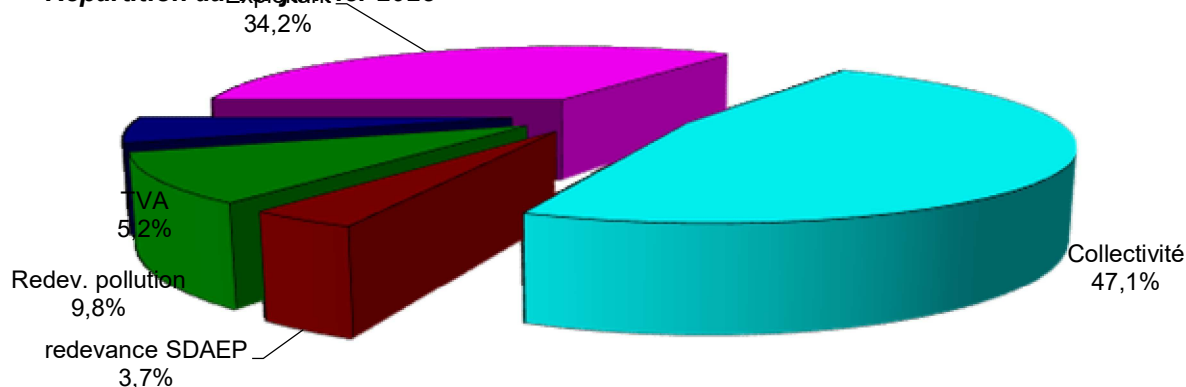
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	124,07	125,59	+1,23 %
Collectivité	172,61	172,61	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,96	19,12	+0,84 %
Total [€ TTC]	363,64	366,82	+0,87 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,51 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,06 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX

2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,20	44,64	+3,33 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	43,20	44,64	+3,33 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,012	1,046	+3,36 %
	Vente en Gros	0,605	0,630	+4,13 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,04	41,94	+16,37 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	212,74	212,74	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,508	0,508	0,00 %
	Vente en Gros	0,000	0,000	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	164,64	170,16	+3,35 %
Collectivité	97,00	102,90	+6,08 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,03	17,74	+4,17 %
Total [€ TTC]	326,67	340,30	+4,17 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,36 %

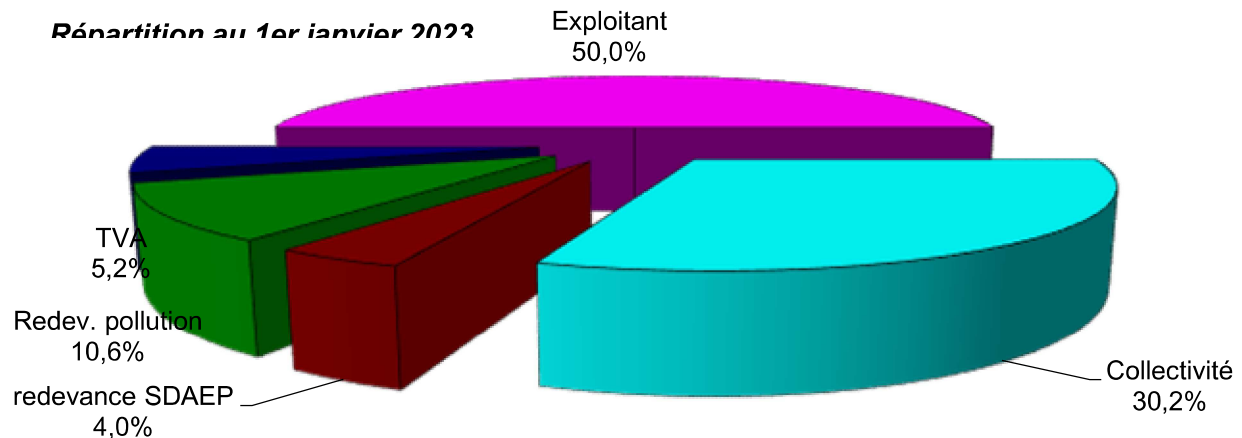
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,84 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PAIMPOL GOELO

2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation	Tarif Basse saison 2023	Tarif Haute saison 2023 Juillet/août
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,66	49,16	+15,24 %	49,16	49,16
	Abonnement 60 mm et P. I.	42,66	49,16	+15,24 %	49,16	49,16
	Abonnement 80 mm et +	42,66	49,16	+15,24 %	49,16	49,16
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,650	0,770	+18,46 %	0,660	1,321
	Vente en Gros	0,756	0,779	+3,04 %	0,779	0,779
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,04	41,94	+16,37 %	41,94	41,94
	Abonnement 60 mm et P. I.	212,74	212,74	0,00 %	212,74	212,74
	Abonnement 80 mm et +	1565,86	1565,86	0,00 %	1565,86	1565,86
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8652	0,8652	0,00 %	0,7487	1,4474
	Vente en Gros	0,7000	0,7000	0,00 %	0,7000	0,7000
Redevances et taxes						
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %	13,50	13,50
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	0,30	0,30
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	120,66	141,56	+17,32 %
Collectivité	139,86	145,76	+4,22 %
redevance SDAEP	12,00	13,50	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,97	18,53	+9,19 %
Total [€ TTC]	325,49	355,35	+9,17 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+10,29 %

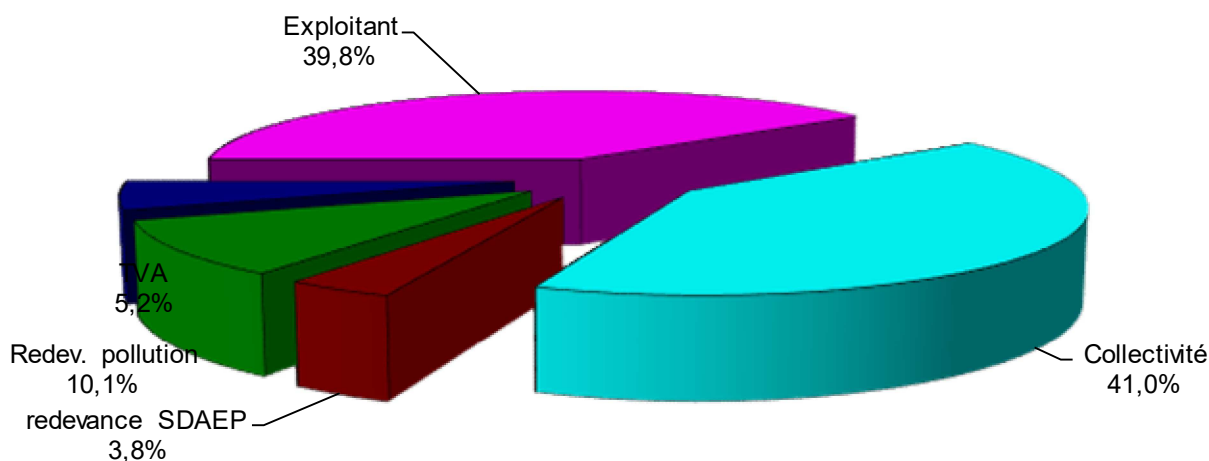
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,96 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2023



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PAIMPOL GOELO

2022

tarif gros consommateurs Compteurs >= 80 mm

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation	Tarif Basse saison 2023	Tarif Haute saison 2023 Juillet/août
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	42,66	49,16	+15,24 %	49,16	49,16
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,115	0,770	-30,94 %	0,660	1,321
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	1565,86	1565,86	0,00 %	1565,86	1565,86
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,4474	0,8652	-40,22 %	0,8652	0,8652
Redevances et taxes						
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PONTREUX

2022

tarif gros consommateurs compteurs >= 80 mm

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	43,20	44,64	+3,33 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,012	1,046	+3,36 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	1564,16	1564,16	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,508	0,578	+13,78 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	13,50	+12,50 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN CONSOMMANT 120 M³

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
BELLE-ISLE-EN-TERRE	2,98	3,11	679
Moyenne	2,98	3,11	679

LOUARGAT

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
LOUARGAT	3,12	3,13	1250
Moyenne	3,12	3,13	1250

TREGLAMUS

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
TREGLAMUS	2,98	3,03	484
Moyenne	2,98	3,03	484

SECTEUR PAIMPOL GOELO

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
KERFOT	2,71	2,96	392
LANLEFF	2,71	2,96	80
LANLOUP	2,71	2,96	231
PAIMPOL	2,71	2,96	5369
PLEHEDEL	2,71	2,96	750
PLOUBAZLANEC	2,71	2,96	2683
PLOUEZEC	2,71	2,96	2747
PLOUHA	2,71	2,96	155
PLOURIVO	2,71	2,96	1275
YVIAS	2,71	2,96	440
Moyenne	2,71	2,96	14122

SECTEUR GUINGAMP

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
GRACES	2,29	2,38	1363
GUINGAMP	2,29	2,38	4175
PABU	2,29	2,38	1360
PLOUISY	2,29	2,38	1037
PLOUMAGOAR	2,29	2,38	2789
SAINT-AGATHON	2,29	2,38	1114
Moyenne	2,29	2,38	11838

SECTEUR BOURBRIAC

Commune	Prix au m ³ 2022 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2023 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
BOURBRIAC	3,03	3,06	1321
COADOUT	3,03	3,06	274
KERIEN	3,03	3,06	165
MAGOAR	3,03	3,06	59
MOUSTERU	3,03	3,06	341
PLESIDY	3,03	3,06	363
PONT-MELVEZ	3,03	3,06	402
Moyenne	3,03	3,06	2925

SECTEUR PONTRIEUX

Commune	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Prix au m³ 2023 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
PLOEZAL	2,72	2,84	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	2,72	2,84	655
PONTRIEUX	2,72	2,84	762
QUEMPER-GUEZENNEC	2,72	2,84	718
SAINT-CLET	2,72	2,84	534
Moyenne	2,72	2,84	2673

Global

	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Prix au m³ 2023 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,62	2,77	33971

■ RECETTES D'EXPLOITATION

BELLE-ISLE-EN-TERRE

• Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	54 900,24 €	57 482,04 €	+4,70 %
dont abonnements	32 729,60 €	33 972,33 €	+3,80 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 304,38 €	- 141,47 €	+53,52 %
Total recettes de vente d'eau	54 595,86 €	57 340,57 €	+5,03 %

• Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	75 033,16 €	79 031,05 €	+5,33 %
dont abonnements	27 819,25 €	29 308,10 €	+5,35 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 504,24 €	- 238,72 €	+52,66 %
Total recettes de vente d'eau	74 528,92 €	78 792,33 €	+5,72 %

LOUARGAT

• Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	293 506,43 €	337 319,89 €	+14,93 %
dont abonnements	126 356,76 €	132 984,62 €	+5,25 %
Recettes de volume exporté	10 779,40 €	17 038,57 €	+58,07 %
Total recettes de vente d'eau	304 285,83 €	354 358,46 €	+16,46 %

TREGLAMUS

• Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	41 540,62 €	43 373,90 €	+4,41 %
dont abonnements	18 476,39 €	18 776,60 €	+1,62 %
Recettes de volume exporté	422,58 €	427,28 €	+1,11 %
Total recettes de vente d'eau	41 963,20 €	43 801,18 €	+4,38 %

• Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	80 793,32 €	72 679,62 €	-10,04 %
dont abonnements	22 623,20 €	23 158,38 €	+2,37 %
Recettes de volume exporté	2 056,29 €	2 174,55 €	+5,75 %
Total recettes de vente d'eau	82 849,61 €	74 854,17 €	-9,65 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO

• Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 289 040,32 €	1 370 850,56 €	+6,35 %
dont abonnements	488 829,79 €	519 605,00 €	+6,30 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 438,46 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	53 346,62 €	36 458,10 €	-31,66 %
Total recettes de vente d'eau	1 337 948,48 €	1 407 308,66 €	+5,18 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 185 347,85 €	1 240 100,72 €	+4,62 %
dont abonnements	582 305,08 €	599 309,65 €	+2,92 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 566,65 €	- 5 219,00 €	-46,33 %
Recettes de volume exporté	75 185,79 €	76 932,55 €	+2,32 %
Total recettes de vente d'eau	1 256 966,99 €	1 311 814,27 €	+4,36 %

SECTEUR GUINGAMP

• *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	944 548,98 €	1 025 176,75 €	+8,54 %
dont abonnements	343 576,80 €	357 277,68 €	+3,99 %
Total recettes de vente d'eau	944 548,98 €	1 025 176,75 €	+8,54 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 869 113,65 €	1 956 375,64 €	+4,67 %
dont abonnements	580 538,23 €	587 302,50 €	+1,17 %
Total recettes de vente d'eau	1 869 113,65 €	1 956 375,64 €	+4,67 %

SECTEUR BOURBRIAC

• *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	428 881,29 €	447 330,32 €	+4,30 %
dont abonnements	182 445,50 €	188 714,43 €	+3,44 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 548,21 €	- 2 213,28 €	+13,14 %
Recettes de volume exporté	2 584,04 €	3 473,14 €	+34,41 %
Total recettes de vente d'eau	428 917,12 €	448 590,18 €	+4,59 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	309 521,54 €	330 348,76 €	+6,73 %
dont abonnements	94 769,75 €	99 953,76 €	+5,47 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 730,35 €	- 2 148,36 €	+21,32 %
Recettes de volume exporté	3 445,28 €	4 880,76 €	+41,67 %
Total recettes de vente d'eau	310 236,47 €	333 081,16 €	+7,36 %

SECTEUR PONTRIEUX

• *Recettes de la collectivité*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	189 287,49 €	190 784,83 €	+0,79 %
dont abonnements	91 191,49 €	96 644,81 €	+5,98 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 41,89 €	- 1 968,57 €	-4599,38 %
Recettes de volume exporté	0,00 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	189 245,60 €	188 816,26 €	-0,23 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	312 362,72 €	301 497,01 €	-3,48 %
dont abonnements	111 592,67 €	114 943,23 €	+3,00 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 94,22 €	- 4 063,06 €	-4212,31 %
Recettes de volume exporté	53 504,18 €	69 568,34 €	+30,02 %
Total recettes de vente d'eau	365 772,68 €	367 002,29 €	+0,34 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

BELLE-ISLE-EN-TERRE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	9	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	9	0	100 %	

LOUARGAT

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	20	1	95 %	Escherichia Coli
Conformité physico-chimique	20	0	100 %	

TREGLAMUS

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	8	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	10	2	80 %	ESA-Metalochlore

SECTEUR PAIMPOL GOELO

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	52	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	58	10	82,8 %	ESA-Metalochlore

SECTEUR GUINGAMP

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	59	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	67	6	91,0 %	ESA-Metalochlore

SECTEUR BOURBRIAC

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	12	0	100 %	

SECTEUR PONTRIEUX

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	17	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	8	66,7 %	ESA-Métolachlore

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	177	1	99,4 %	Escherichia Coli
Conformité physico-chimique	200	26	87,0 %	ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, le contrôle sanitaire des ARS a été élargi à la surveillance de certains métabolites de pesticides comme l'ESA-métolachlore.

Cette molécule était soumise à une limite de qualité réglementaire fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules),

Dans le cas présent, les autorités sanitaires ont constaté en 2022 des dépassements de la limite de qualité réglementaire sur l'ESA-métolachlore sans dépassement de sa valeur sanitaire individuelle (Vmax = 510 µg/l) ce qui autorise par dérogation la consommation humaine de l'eau distribuée.

Dans son avis du 30 septembre 2022, l'ANSES a considéré que l'ESA-métolachlore est un métabolite non pertinent. Il n'entraîne donc plus de non-conformités sur l'eau distribuée depuis cette date.

Par arrêté ministériel du 30 décembre 2022, en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020, les métabolites non pertinents (comme l'ESA-métolachlore) sont soumis à une valeur indicative unique de 0,9 µg/l. En cas de dépassement de cette valeur indicative, un plan d'actions visant à diminuer les teneurs dans l'eau traitée, est à mettre en œuvre.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
BELLE-ISLE-EN-TERRE	80 %
LOUARGAT	80 %
TREGLAMUS	80 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	80 %
SECTEUR GUINGAMP	80 %
SECTEUR BOURBRIAC	80 %
SECTEUR PONTREUX	80 %
GLOBAL	80 %

Sur le secteur de Tréglamus, l'indice de protection est égal à 80% car l'eau distribuée provient en totalité d'importations, la station d'eau potable de Kerlocq étant à l'arrêt depuis 2019.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

BELLE-ISLE-EN-TERRE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	95

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

LOUARGAT

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	95

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

TREGLAMUS

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR PAIMPOL GOELO

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR GUINGAMP

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR PONTRIEUX

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 022-200067981-20231114-DEL2023_11_220-DE

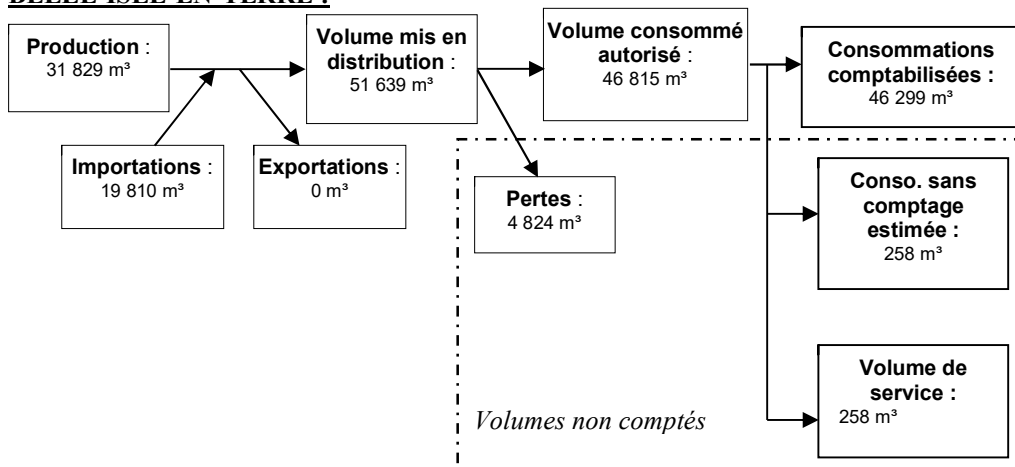
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU

BELLE-ISLE-EN-TERRE :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 258 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 258 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	86,8 %	84,7 %	84,8 %	91,4 %	90,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,5	0,7	0,7	0,4	0,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,5	0,6	0,6	0,3	0,4

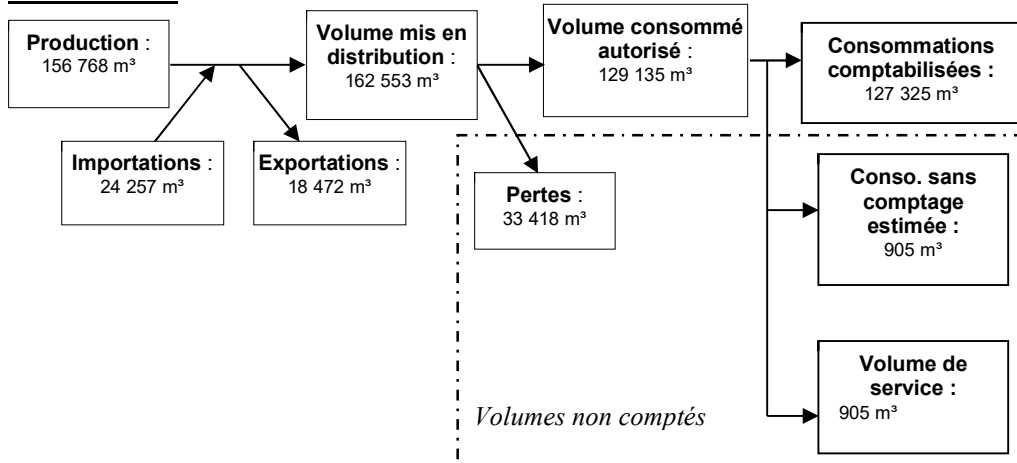
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,3	3,4	3,6	3,6	3,6
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

LOUARGAT :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 905 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 905 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	74,1 %	70,6 %	65,7 %	71,7 %	81,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,1	1,4	1,3	0,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,0	1,3	1,2	0,7

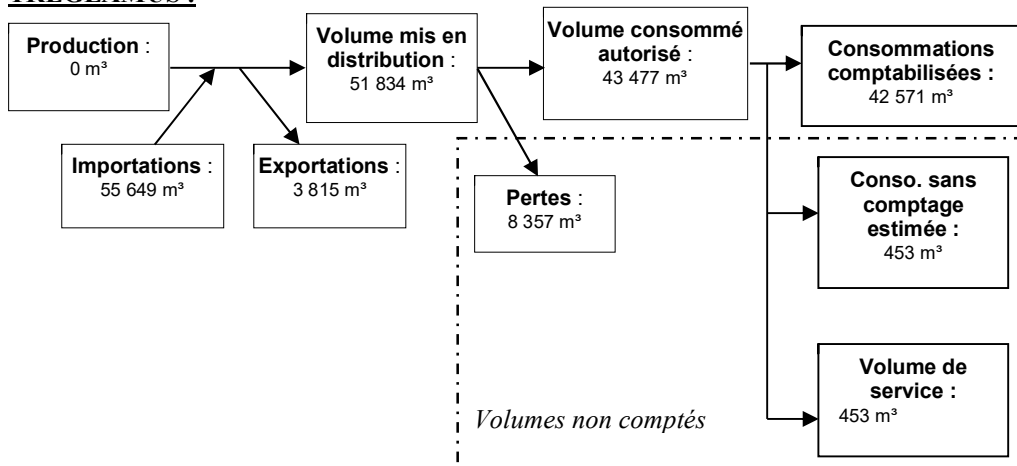
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,5	2,5	2,6	3,1	3,3
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

TREGLAMUS :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 453 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 453 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	87,4 %	81,6 %	81,6 %	88,4 %	85,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,4	0,7	0,7	0,4	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,3	0,6	0,6	0,4	0,5

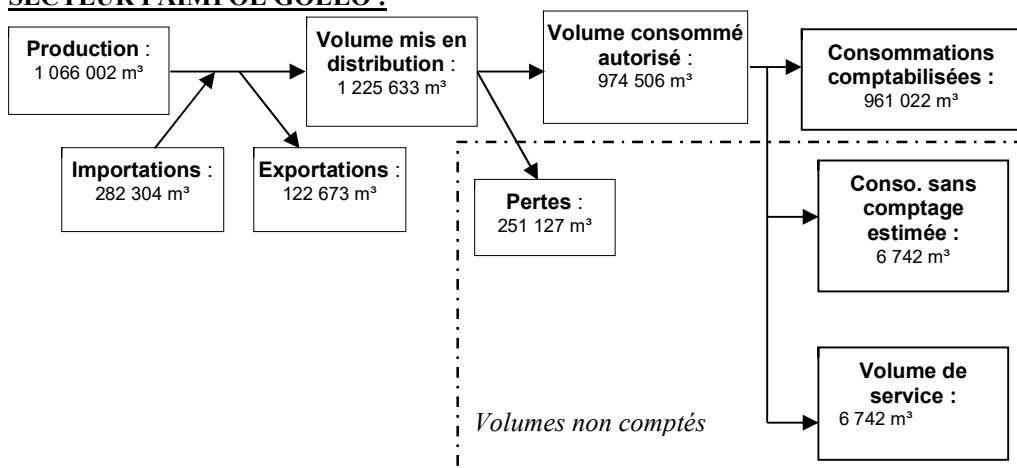
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,4	2,7	2,6	2,8	2,7
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR PAIMPOL GOELO :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 742 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 6 742 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	87,2 %	85,1 %	80,3 %	81,3 %	81,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,2	1,7	1,6	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,1	1,6	1,5	1,4

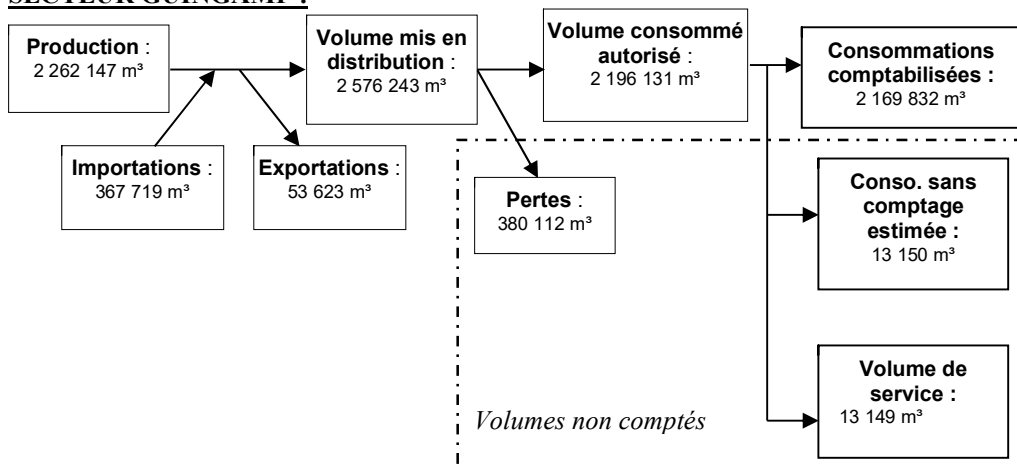
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,2	6,3	6,5	6,5	6,2
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,3 %	66,3 %	66,3 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR GUINGAMP :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 13 150 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 149 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	88,7 %	90,4 %	89,1 %	85,5 %	85,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,4	2,1	2,3	3,1	3,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,2	1,9	2,1	2,9	2,8

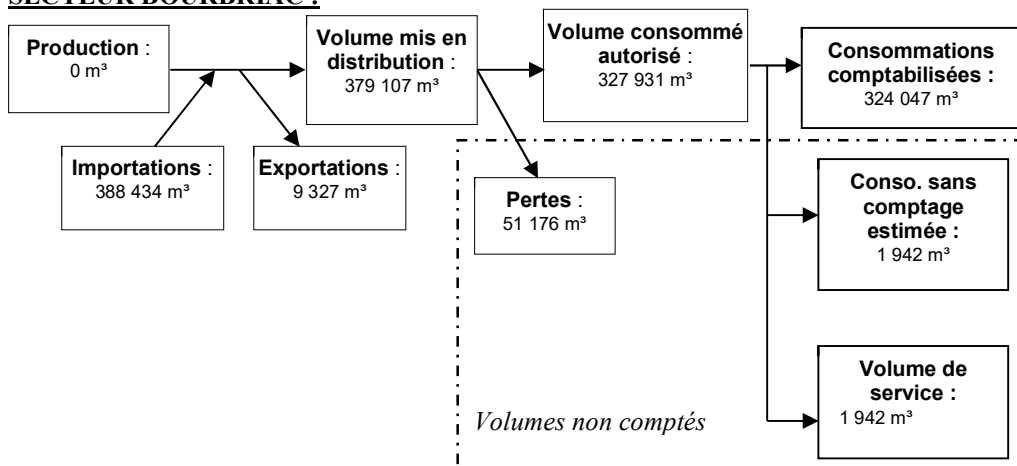
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	17,2	17,6	17,3	17,0	16,7
Seuil de rendement [%]	68,4 %	68,5 %	68,5 %	68,4 %	68,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR BOURBRIAC :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 942 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 942 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	93,4 %	92,5 %	91,1 %	88,7 %	86,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4

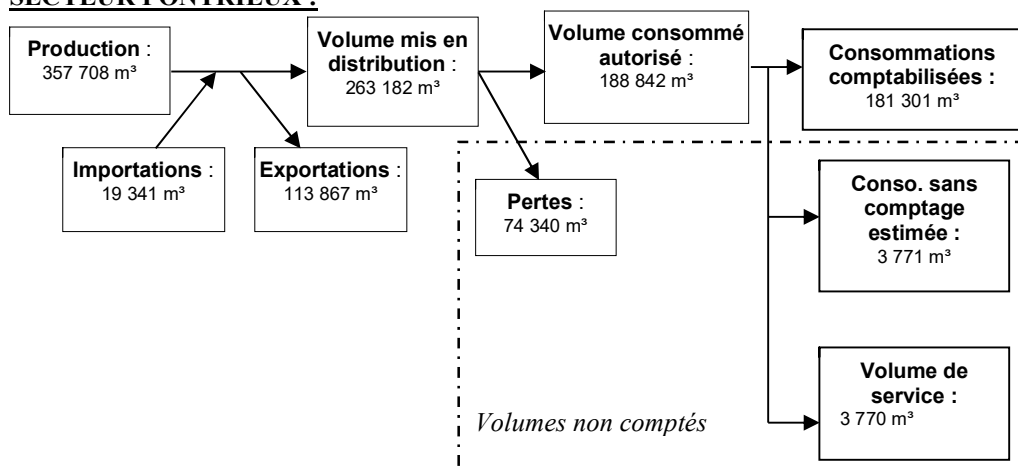
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,7	2,7	2,6	2,6	2,8
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR PONTRIEUX :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 771 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 770 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	78,0 %	79,1 %	78,8 %	81,1 %	80,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	0,9	1,0	1,0	1,1

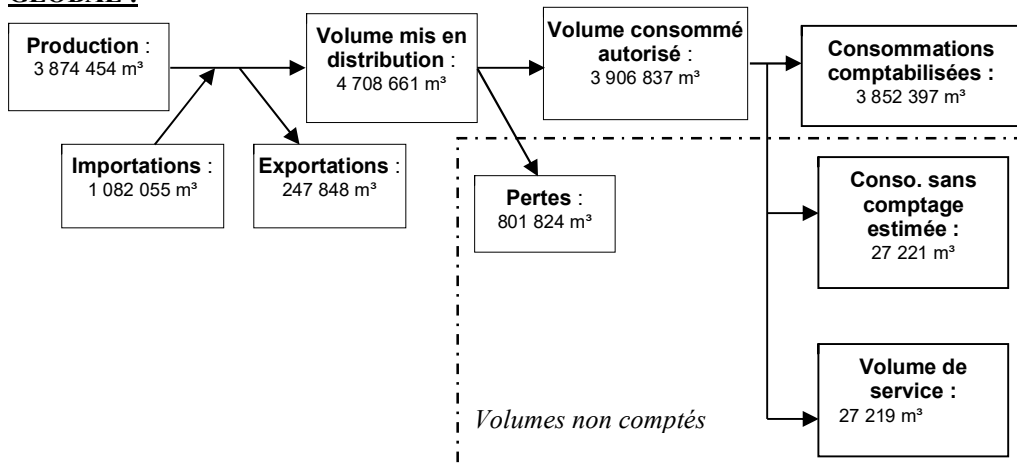
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,6	3,4	3,9	4,3	4,5
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,8 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

GLOBAL :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 27 221 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 27 219 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	84,9 %	83,6 %	83,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,5	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,3	1,4	1,4

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,3	7,3	7,3

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2018	2019	2020	2021	2022
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0	0	0	0,990	0
LOUARGAT	0	0,900	1,773	1,730	0,140
TREGLAMUS	0,445	0	0	0	0
SECTEUR PAIMPOL GOELO	1,860	5	6,712	4,789	2,075
SECTEUR GUINGAMP	0,924	1,366	2,582	2,375	3,031
SECTEUR BOURBRIAC	0	0,415	0	0,394	0,505
SECTEUR PONTRIEUX	0	2	3,045	5,095	5,964
TOTAL	3,229	9,681	14,112	15,373	11,715

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,55 %
LOUARGAT	0,74 %
TREGLAMUS	0,19 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,85 %
SECTEUR GUINGAMP	0,56 %
SECTEUR BOURBRIAC	0,08 %
SECTEUR PONTRIEUX	1,7 %
GLOBAL	0,69 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Nombre de réclamations	2020	2021	2022
BELLE-ISLE-EN-TERRE	7	1	1
TREGLAMUS	1	3	9
SECTEUR PAIMPOL GOELO	12	11	7
SECTEUR GUINGAMP	64	87	109
SECTEUR BOURBRIAC	2	1	0
SECTEUR PONTRIEUX	3	0	3
TOTAL	89	103	129

Taux de réclamations (%)	2020	2021	2022
BELLE-ISLE-EN-TERRE	10,5	1,5	1,5
TREGLAMUS	2,1	6,3	18,6
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,9	0,8	0,5
SECTEUR GUINGAMP	5,5	7,4	9,2
SECTEUR BOURBRIAC	0,7	0,3	0
SECTEUR PONTRIEUX	1,2	0	1,1
TOTAL	2,8	3,5	4,3

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
Renouvellement de réseau Zone de Nenes Louargat (140 ml + 1 branchement)	LOUARGAT	17 145 €
Travaux de construction de l'usine d'eau potable de La petite tournée	SECTEUR PAIMPOL GOELO	9 200 000 €
Création de conduites de transfert + fibre optique vers la nouvelle usine d'eau potable (11 170 ml)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	2 045 885 €
Renouvellement de réseau rue de Frynaudour Plourivo (1098 ml + 60 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	270 295 €
Renouvellement de réseau rue Pierre Mendès France Paimpol -phase 2- (365 ml + 16 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	76 543 €
Renouvellement de réseau Chemin de Gravelodic Paimpol (612 ml + 33 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	177 005 €
Renouvellement de réseau Rustang Guingamp (750 ml + 50 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	250 000 €
Renouvellement de réseau Faven Guingamp (550 ml + 14 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	126 294 €
Renouvellement de réseau Route de Kerbost Grâces (510 ml + 15 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	180 000 €
Renouvellement de réseau Kerhors Saint-Agathon (340 ml + 9 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	87 000 €
Renouvellement de réseau Henry Avril Ploumagoar (681 ml + 30 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	240 000 €
Renouvellement de réseau Antoine Mazier Ploumagoar (200 ml + 28 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	113 000 €
Renouvellement de réseau Kergus Bourbriac (230 ml + 18 branchements)	SECTEUR BOURBRIAC	77 959 €
Renouvellement de réseau rue Saint-Joseph et rue des Promenades Plésidy (275 ml + 11 branchements)	SECTEUR BOURBRIAC	70 000 €
Renouvellement de réseau RD 86 Ploeuc du Trieux (2 480 ml + 37 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	305 700 €
Renouvellement de réseau Kerrest Ploeuc du Trieux (720 ml + 6 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	81 430 €
Renouvellement de réseau Kerbiliou Ploeuc du Trieux (964 ml + 12 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	93 000 €
Renouvellement de réseau Moulin de Bréldy Ploeuc du Trieux (130 ml)	SECTEUR PONTRIEUX	14 000 €
Renouvellement de réseau rue/côte des Fontaines Pontrieux (150 ml + 21 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	135 776 €
Renouvellement de réseau Pors Bras Ruello Quemper-Guezennec (31 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	159 000 €
Renouvellement de réseau Kervoyou Quemper-Guezennec (650 ml + 8 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	85 069 €
Renouvellement de réseau Pen Ar Crech Quemper-Guezennec (870 ml + 3 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	61 294 €
Installation de 3 bornes de puisage (Saint-Clet, Ploeuc du Trieux, Pontrieux)	SECTEUR PONTRIEUX	11 000 €
Usine du Rocher au Corbeau : sécurisation flottateur (pose de garde-corps)	SECTEUR PONTRIEUX	7 647 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

LOUARGAT :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

TREGLAMUS :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR GUINGAMP :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,01 %	0,01 %

SECTEUR BOURBRIAC :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR PONTRIEUX :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

Total :

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	4 361 123,18 €	3 902 255,01 €
Remboursements au cours de l'exercice	620 310,93 €	602 735,84 €
dont en intérêts	161 561,41 €	143 867,67 €
dont en capital	458 749,52 €	458 868,17 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	936 843,59 €	998 624,67 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
<u>Problématique des CVM sur l'ensemble du service d'eau potable :</u> Suite au recensement des canalisations en PVC posées avant 1980 et à la réalisation d'une modélisation des réseaux pour évaluer les temps de séjour de l'eau : - réalisation d'analyses dans les secteurs à risque - renouvellement de réseaux	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

	2021	2022
montants des abandons de créance	74,00 €	0,00 €

LOUARGAT :

	2021	2022
montants des abandons de créance	NR	NR

TREGLAMUS :

	2021	2022
montants des abandons de créance	0,00 €	310,19 €

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

	2021	2022
montants des abandons de créance	1 404,00 €	1 506,00 €

SECTEUR GUINGAMP :

	2021	2022
montants des abandons de créance	4 322,31 €	3 278,57 €

SECTEUR BOURBRIAC :

	2021	2022
montants des abandons de créance	382,00 €	140,00 €

SECTEUR PONTRIEUX :

	2021	2022
montants des abandons de créance	731,00 €	628,00 €

TOTAL :

	2021	2022
montants des abandons de créance	6 913,31 €	5 862,76 €

■ Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

■ BELLE-ISLE-EN-TERRE

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,98	3,11
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	92,9	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	91,4	90,7
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,4	0,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,3	0,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,6	0,6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	95	95
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 400	1 400
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,9	5,9
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	95,4	95,2
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,5	1,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,52	2,04

■ LOUARGAT

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,12	3,13
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	94,7	95
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	71,7	81,5
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,3	0,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,2	0,7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,9	0,7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	82	95
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 400	2 500
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NR	NR
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NR	NR
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NR	NR
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	NR	NR
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR	NR

■ TREGLAMUS

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,98	3,03
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	80
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	88,4	85,0
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,4	0,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,4	0,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,7	0,2
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 000	1 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	90,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	6,3	18,6
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0	0,007
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	0,79	8,63

■ SECTEUR PAIMPOL GOELO

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,71	2,96
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	98,0	82,8
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	81,3	81,4
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,6	1,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,5	1,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,8	0,8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	18 936	18 908
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,3	4,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98,6	97,8
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,8	0,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,001	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,46	1,12

■ SECTEUR GUINGAMP

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,29	2,38
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	89,9	91,0
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	85,5	85,5
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	3,1	3,0
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,9	2,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,5	0,6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	26 000	26 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	93,1	95,6
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	7,4	9,2
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,85	1,96

■ SECTEUR BOURBRIAC

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,03	3,06
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	88,7	86,8
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,4	0,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,3	0,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1	0,1
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	5 900	5 900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	7,2	7,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,7	99,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,3	0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,001	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,50	2,43

■ SECTEUR PONTRIEUX

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,72	2,84
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	83,3	66,7
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	81,1	80,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,1	1,2
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,0	1,1
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,1	1,7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	6 000	6 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	6,0	6,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,5	99,6
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	1,1
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,004	0,003
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,93	2,94

■ GLOBAL

Désignation	unité	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,55	2,77
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	98,9 %	99,4 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	93,7 %	87,0 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80%	80%
Rendement du réseau de distribution	%	83,6 %	83,8 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,5	1,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,4	1,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,62 %	0,69 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	107	108
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	61 636	61 708
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,0	5,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	96,4 %	97,1 %
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1 ou 2 jours	1 ou 2 jours
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	3,5	4,3
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,83 %	1,82 %

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

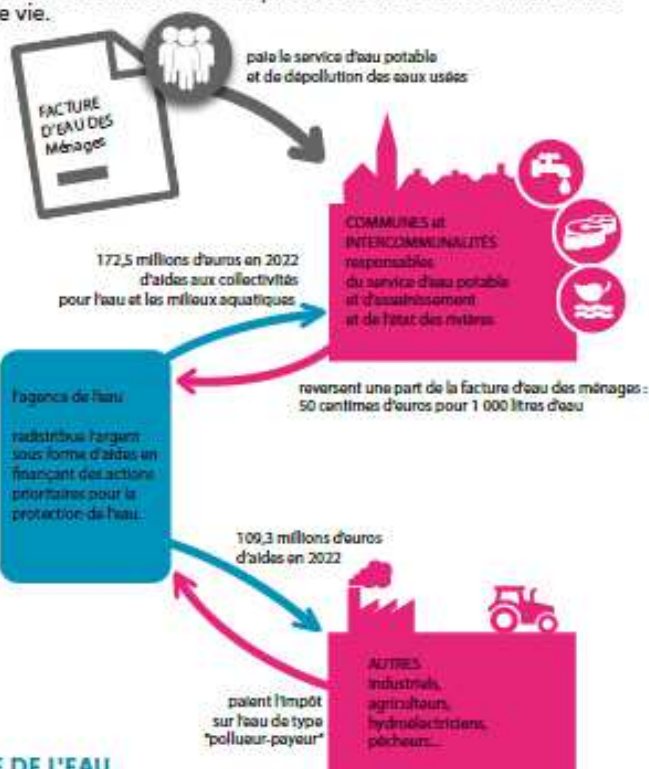
L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (stepes - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/decouvrir/SSPEA_videomvp4

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



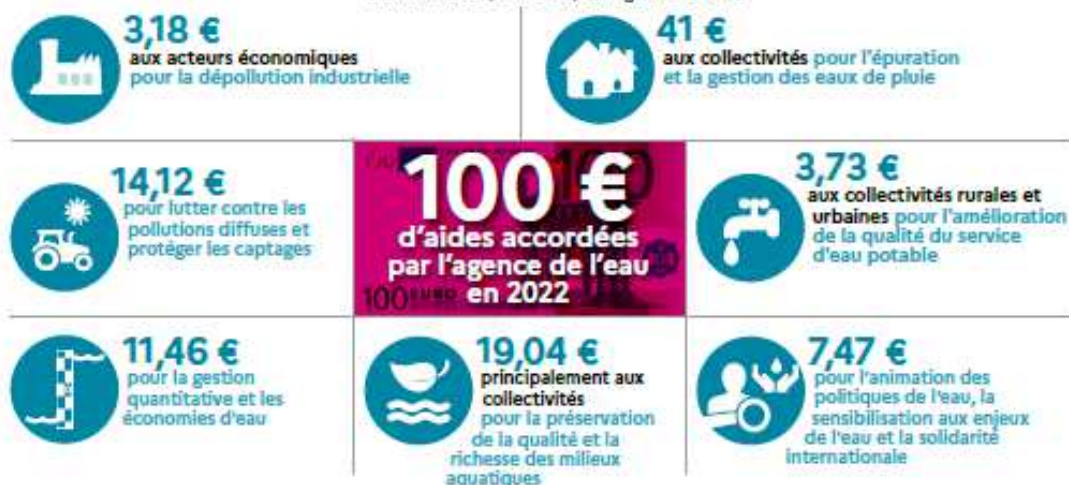
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en

eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

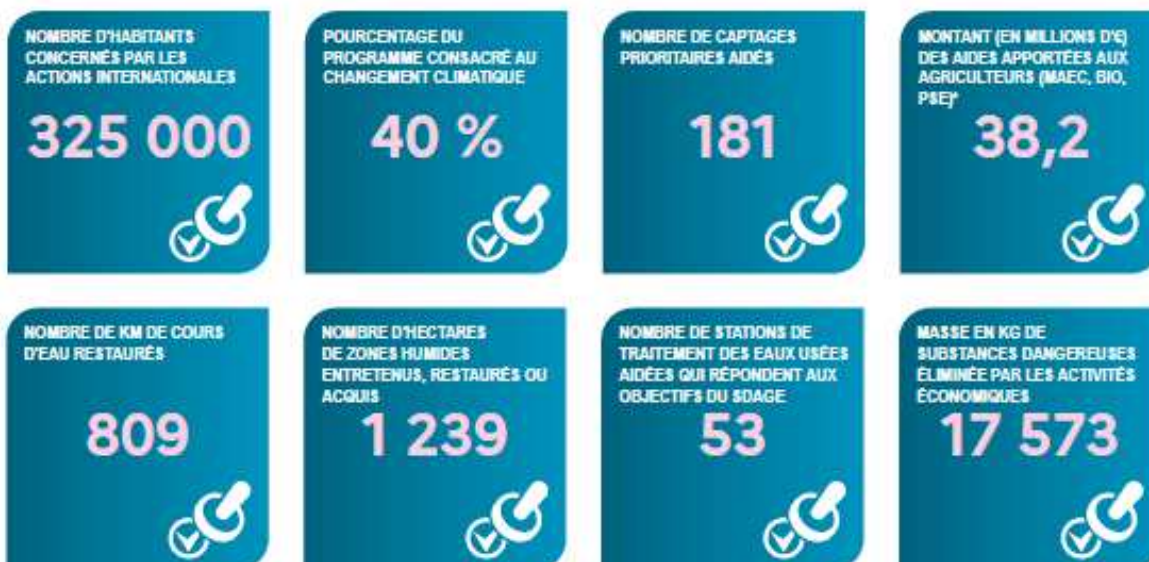


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, 36 départements et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

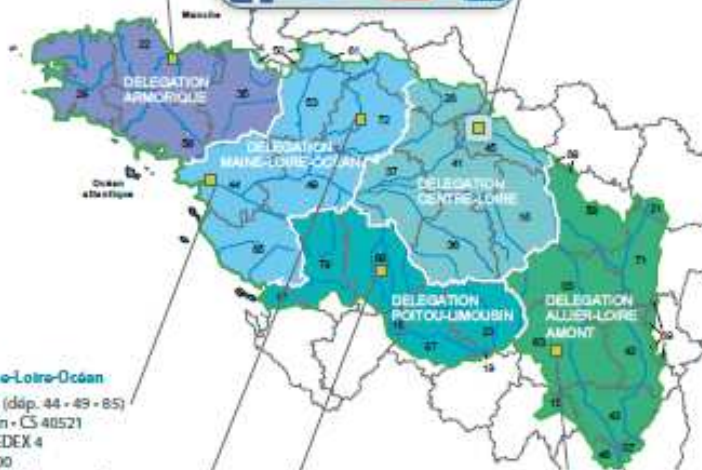
Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

**Les 7 bassins hydrographiques métropolitains**

Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

